

F.I.A.F.  
FEDERATION INTERNATIONALE  
DES ARCHIVES DU FILM

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR  
LJUBLJANA, 3 - 5 mars 1979.-

---

CONFIDENTIEL

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

LJUBLJANA, 3-5 mars 1979

---

Etaient présents : Membres

V. Pogacic, Président  
E. Bowser, Vice-Présidents  
W. Klaus, Vice-Président  
R. Borde, Secrétaire Général  
J. de Vaal, Trésorier  
T. Andreykov  
R. Daudelin  
D. Francis  
F. Buache (à partir du 4 mars)

Membres suppléants

J. Stenklev  
I. Molnar

Membre honoraire

H. Volkmann

Secrétaire exécutive

B. van der Elst

Interprète

J. Johnson

MM. Ledoux et Kuiper s'étaient fait excuser ainsi que M. Lauritzen, membre honoraire.

M. Dmitriev qui avait été invité en tant qu'observateur à la réunion, avait dû décliner cette invitation pour raison de travail.

M. Pogacic ouvre la séance en donnant la parole au Président du Conseil pour la Culture de la ville de Ljubljana qui souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur.

Puis, ayant constaté les présences et les absences, il donne le droit de vote à MM. Stenklev et Molnar, suppléants, et l'on passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Tous les membres ont reçu l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
3. Questions se rapportant aux membres :
  - Reconfirmation des observateurs : Tehran - Le Caire
  - Reconfirmation des membres : Madrid - Budapest - Bucarest - Canberra  
Wien FA - Wien FM
  - Nouvelles candidatures
  - Divers
4. Modification des Statuts et du Règlement
5. Organisation du Congrès de Lausanne
6. Rapport financier
7. Rapport des Commissions spécialisées
  - Préservation
  - Catalogage
  - Copyright : Préparation de la réponse de la FIAF au document UNESCO
  - Commission pour l'aide aux archives dans les pays en développement
  - Documentation : Problèmes du P.I.P.
8. Relations avec d'autres organisations internationales : UNESCO  
FIAPF  
FIAT
9. Projets en cours : Projet d'histoire mondiale du cinéma  
Summer School  
Basic Manual  
Brochure FIAF
10. Organisation du Congrès de Karlovy-Vary
11. Divers : Publication des actes des Symposiums de Varna et de Brighton

Il est adopté à l'unanimité.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur à Bruxelles est approuvé à l'unanimité.

M. Volkmann émet cependant une réserve à propos de la dernière phrase de la p. 21 qui concerne le droit accordé aux membres honoraires de faire des propositions aux réunions du Comité Directeur seulement.

Il constate que ceci ne concorde pas avec la proposition faite par le Comité des Statuts qui suggérerait d'élargir ce droit à toutes les réunions où assistent les membres honoraires.

M. Stenklev répond que ce point pourra être rediscuté, si M. Volkmann le désire, au point 4 de l'ordre du jour, mais que le procès-verbal reflète bien la décision qui avait été prise à Bruxelles.

## 3. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX MEMBRES.

### A) Reconfirmation des observateurs.

Lors de sa réunion de Bruxelles, le Comité Directeur avait postposé la reconfirmation de deux observateurs (Cairo et Tehran) parce qu'ils n'avaient pas encore envoyé leur rapport.

C'est chose faite maintenant pour Filmkhaneh Melli Iran. M. Gaffary a envoyé un court rapport dans lequel il souligne les graves difficultés que traverse la cinémathèque mais qui sont surtout dûes à la situation générale en Iran. Etant donné les circonstances, le Comité Directeur accepte de reconfirmer cette archive en tant qu'observateur.

En ce qui concerne Al-Archive Al-Kawmy Lil - Film au Caire, nous n'avons toujours pas le rapport demandé, mais étant donné le rapport verbal fait par M. Klaué sur les activités de cette archive, le fait qu'elle a payé toutes ses cotisations en retard et l'importance pour la FIAF d'avoir un affilié dans cette partie du monde, le secrétaire-général propose de lui accorder un nouveau délai jusqu'à l'Assemblée Générale de Lausanne pour l'envoi d'un rapport d'activité.

Tous les membres acceptent cette proposition.

### B) Reconfirmation des membres.

Il s'agit ici d'examiner la reconfirmation des six membres dont le dossier s'était avéré incomplet lors de la réunion du Comité Directeur à Bruxelles et pour lesquels des précisions supplémentaires ont été demandées.

Le secrétaire-général introduit la discussion pour chacun d'eux.

Filmoteca Nacional de España (Madrid)

Comme il lui a été demandé, M. Soria a envoyé au Comité Directeur des précisions sur son organigramme, ainsi que le montant de son budget annuel qui est de 29 millions de pesetas. Il envoie aussi une traduction française des informations déjà fournies au Comité Directeur de Bruxelles au sujet de sa structure et de ses activités.

M. Borda estime ce rapport tout à fait encourageant et satisfaisant et propose donc la reconfirmation de la Filmoteca de España. Cette proposition ne suscite pas de discussion et est approuvée à l'unanimité.

Magyar Filmtudományi Intézet és Filmarchivum (Budapest)

Après la réunion de Bruxelles, le Secrétaire-Général avait demandé à Budapest un complément d'informations concernant principalement l'autonomie de la Filmarchiv au sein de l'Institut des Recherches du Film (ou Filmtudományi Intézet). M. Papp lui a répondu ceci :

"La dénomination même de notre Institut désigne clairement et sans ambiguïté qu'il est un organisme où la Cinémathèque qui collectionne, conserve et catalogue les films, coopère intimement avec le département scientifique qui utilise le matériel collectionné pour ses recherches dans le domaine de la théorie du film et de l'histoire du cinéma. C'est pourquoi il s'appelle "Institut des recherches du Film et Cinémathèque Hongroise".

A l'intérieur de l'organisme, la cinémathèque fait indépendamment ses activités concernant la collection, le dépouillement et le prêt des films. C'est la reconnaissance de l'importance du travail de collection des films, c'est l'estime de son caractère de base qui se traduit dans le fait qu'en 1976 on a construit un nouveau bâtiment moderne spécialement pour la cinémathèque.

Le budget de l'Institut est couvert avant tout par la subvention du ministère culturel, mais en partie il est assuré par les recettes de son cinéma "Filmzeum". Pour ses activités, l'Institut est tout à fait autonome, puisqu'il ne dépend ni des usines du film, ni des distributeurs. A l'intérieur de l'Institut la Cinémathèque a son propre budget.

Puisque son économie est assurée, elle peut faire des projets concernant la collection et la préservation des films à l'avance, pour des années. Pour votre information, je joins l'organigramme de l'Institut : il a été fait en 1966, et a été publié par la FIAF. Depuis sa fondation l'Institut fonctionne selon une structure pareille. Tout le monde sait que plusieurs membres de la FIAF fonctionnent ainsi."

M. Borde pose alors quelques questions supplémentaires à M. Molnar d'où il ressort que le Filmarchivum n'a pas de règlement particulier différent de l'arrêté du Ministère de la Culture (1960) qui règle les activités de l'Institut. C'est une seule organisation qui a été fondée en une seule fois et qui fonctionne comme un ensemble.

Mais, M. Molnar gère le budget propre de la cinémathèque et, au niveau du travail quotidien, décide des films à acquérir et à préserver, programme la salle du Filmmuseum, etc ...

Enfin, M. Molnar se déclare satisfait de l'autonomie relative dont jouit le Filmarchivum.

Il estime d'ailleurs qu'une cinémathèque ne peut que tirer profit de son association avec une organisation scientifique de recherches théoriques, historiques, esthétiques, etc ... sur le cinéma.

M. Pogacic pose ensuite une question sur la partie du budget qui est couverte par les recettes du Filmmuseum, mais M. Molnar répond qu'il ne s'agit là que d'un très petit pourcentage du budget total.

A ce propos, M. Daudelin fait remarquer que, selon l'organigramme, le Filmmuseum semble dépendre principalement du département administratif de l'Institut. Il rappelle que les cinémathèques doivent tenir à la liberté d'utiliser leurs salles de projections au titre de diffusion de la culture cinématographique, même si cela les amène à être déficitaires ; M. Molnar devrait donc, idéalement, être seul responsable de la programmation du Filmmuseum, ce qui ne semble pas être le cas.

M. de Vaal, ayant demandé à M. Molnar pourquoi c'était M. Papp, et non lui-même, qui signait la plupart du courrier pour l'étranger, M. Molnar répond qu'il s'agit là d'un règlement du Ministère de la Culture.

Les membres n'ayant plus d'autres questions à lui poser, M. Molnar est alors invité à sortir de la salle de réunion et la discussion se poursuit à huis-clos.

Finalement, MM. Daudelin et Pogacic proposent au vote la résolution suivante :

Reconfirmation de la cinémathèque hongroise, accompagnée, dans la lettre de reconfirmation écrite par le secrétaire-général, d'une remarque  
1°) sur la valorisation du poste de conservateur de la cinémathèque (comme il a été fait pour la Cineteca Nazionale à Rome)  
2°) sur le rôle de la salle de projection de la cinémathèque comme extension de son travail culturel de conservation.

Le vote donne les résultats suivants :

oui	6
abstention	3

mais deux des membres qui se sont abstenus, précisent bien qu'ils sont favorables à la reconfirmation de l'archive hongroise, mais qu'ils ne se sentent pas le droit de lui faire des remarques au sujet de sa salle de projection.

M. Molnar est ensuite rappelé à la réunion et est informé du résultat du vote.

Arhiva Nationala de Filme (Bucarest)

M. Pârâianu a maintenant envoyé le budget de la cinémathèque, seul élément du dossier qui manquait à Bruxelles.

Les renseignements reçus confirmant que la cinémathèque roumaine répond de façon tout à fait satisfaisante aux critères requis par la FIAF pour ses membres ; elle est donc reconfirmée à l'unanimité.

National Film Archive (Canberra)

M. Edmondson n'a pas encore envoyé l'organigramme de sa cinémathèque qui lui a été demandé par écrit après la réunion de Bruxelles.

Ce document étant indispensable pour l'examen de la reconfirmation de cette archive, M. Borde propose de remettre à nouveau, jusqu'au prochain Comité Directeur, la discussion de ce cas.

Tout le monde accepte cette proposition.

Wien : Osterreichisches Filmarchiv  
Osterreichisches Filmmuseum

Suite à la décision du Comité Directeur à Bruxelles, de post-puser la reconfirmation de ces deux cinémathèques et de leur demander de plus amples renseignements sur les raisons de leur querelle, le Filmmuseum et la Filmarchiv ont tous deux écrit au Secrétaire-Général une lettre que M. Borde estime relativement encourageante, sinon entièrement satisfaisante (cf. annexe 1).

La Filmarchiv accepte maintenant de signer une déclaration de collaboration avec le Filmmuseum à condition que ce dernier

- 1°) n'agisse pas comme une institution rivale de la Filmarchiv
- 2°) respecte strictement les statuts et règlements de la FIAF, également dans ses rapports avec la Filmarchiv.

Le Filmmuseum par contre écrit qu'il regrette que la Filmarchiv ait mal interprété les remarques personnelles faites par M. Konlechner et par M. Kubelka, et qu'il s'agit seulement d'un malentendu. Ils s'en excusent.

La conjonction de ces deux lettres et de l'apparente bonne volonté manifestée par l'une et l'autre cinémathèque permet à M. Borde de proposer de clore cet incident.

M. Stenklev, à la lumière entre autre d'une lettre écrite par MM. Gesck et Lehr à la rédaction d'un magazine autrichien qui avait publié un article très calomnieux à l'égard de l'Osterreichisches Filmarchiv, souligne que la petite guerre entre les deux cinémathèques est bien plus sérieuse qu'elle n'apparaît ici en surface, (tout en ne portant chaque fois que sur des questions très mineures), et que la responsabilité de la FIAF est très engagée dans ce conflit puisque c'est la FIAF qui a admis un second membre à Vienne.

Il serait évidemment facile d'accepter la solution préconisée par M. Borde, mais cela ne résoudrait rien quant au fond de la question et tout continuerait comme avant.

Il suggère donc que le Comité Directeur convoque les représentants des deux cinémathèques autrichiennes à le rencontrer à Lausanne, avant l'Assemblée Générale, et les mette en demeure de cesser ces disputes publiques qui leur font du tort à tous deux et nuisent aussi finalement à la réputation de la Fédération.

Mme Dowser soutient la proposition de M. Stenklev.

M. Francis se demande si nous ne pourrions pas nous adresser directement au Ministre Autrichien de la Culture qui subsidie les deux cinémathèques pour lui dire notre regret devant cette situation malheureuse et lui demander son avis, mais les autres membres trouvent que la FIAF ne doit pas se mêler à ce point des affaires intérieures de ce pays.

M. Klaus approuve aussi la proposition de M. Stenklev d'organiser une petite réunion du Comité Directeur à Lausanne avec les deux archives en question. Il ajoute que cette discussion devrait être positive (ne pas se borner à écouter les doléances des uns et des autres), que nous devrions arriver à leur faire signer un accord de principe très général et attirer l'attention de ces membres sur le fait que, s'ils continuent, ils risquent de perdre leur affiliation à la FIAF.

M. Stenklev suggère que le Comité Directeur prépare déjà d'avance un texte de déclaration de collaboration à soumettre éventuellement à leur discussion.

M. Klaus accepte d'étudier la question et de rédiger un projet de texte en allemand, à la lumière de tout le contentieux de cette affaire, et qui pourrait être acceptable pour tous deux.

En ce qui concerne le budget de l'Osterreichisches Filmmuseum, dont tous les membres ont reçu copie, M. Klaus fait remarquer que ce budget démontre une disproportion flagrante entre les sommes consacrées à la préservation et à l'acquisition de films (538.512 Shillings) et celles consacrées aux projections (2.166.605 Shillings).



Même les recettes provenant de la vente des billets pour les projections (886.628 Shillings) dépassant le montant consacré à la préservation.

Le Comité Directeur posera à Lausanne les questions nécessaires à MM. Konlechner et Kubelke et leur fera part de son étonnement à la lecture de ce budget car la priorité des tâches devrait toujours revenir à la préservation.

### C) Nouvelles candidatures d'Observateurs.

#### Cinematca Brasileira (São Paulo)

Cette cinémathèque, ancien membre de la FIAF, mais qui avait quitté la Fédération dans les années soixantes à cause de difficultés financières, a envoyé au Comité Directeur un dossier de candidature très complet et très impressionnant quant à la qualité de cette archive.

Leur collection de films est très importante et ils consacrent la plus grande partie de leurs activités à la préservation proprement dite et à la restauration des films.

M. Klaua a visité l'archive de Sao Paula, il y a quelques mois, et appuie fortement leur candidature à la FIAF. Enfin, le Comité Directeur a aussi reçu une lettre de la Cinematca de Rio de Janeiro (Cosme Alves Netto) confirmant la bonne collaboration qui existe entre les deux archives brésiliennes et donnant son plein accord pour que la Cinematca Brasileira soit admise à la Fédération.

Tous les membres, à l'unanimité, votent alors en faveur de l'admission de la Cinémathèque de São Paulo en tant qu'Observateur.

#### National Film Archive of Iceland (Reykjavik)

Il s'agit d'une organisation publique, créée par arrêté ministériel de mai 1978, et qui recouvre à la fois une cinémathèque et une Fondation chargée de produire des films.

Mais, à part les statuts de cette nouvelle archive, le dossier fourni est très maigre et M. Bordo demande à M. Stenklev, qui connaît bien cette organisation, de nous en donner quelques renseignements supplémentaires.

M. Stenklev rappelle que l'Islande est un pays à la population très restreinte (300.000 habitants) qui n'a encore produit que deux films de fiction et quelques productions de télévision, que leurs moyens sont donc très limités mais qu'ils désirent sincèrement créer une archive de films destinés surtout à la production nationale, mais aussi aux meilleurs films de la production étrangère.

L'union, dans le cadre de la même loi, de l'archive et de la Fondation pour la production n'est peut-être pas très heureuse mais elle est due naturellement au nombre restreint de personnes capables de s'occuper de ces questions en Islande. La loi comporte d'ailleurs 2 parties distinctes consacrées l'une à l'archive et l'autre au Film Fund, et ne recouvre les deux organisations que sous un article.

Par conséquent, M. Stenklev recommande l'admission de cette cinémathèque débutante comme observateur, surtout dans le but de les aider à démarrer plus efficacement, grâce à l'expérience des autres membres.

M. Kloue appuie cette proposition mais estime que le Comité Directeur devrait d'abord demander à la Cinémathèque d'Islande de nous envoyer un dossier plus conforme à l'art. 2 du règlement de la FIAF, et donc il propose de remettre le vote sur cette candidature jusqu'au moment où les membres auront reçu et examiné ces documents.

#### D) Membership - divers.

Le Secrétaire-Général informe les membres de quelques préliminaires à des demandes de candidature à la FIAF qui sont parvenues au Secrétariat.

Il s'agit de : - la Bundesarchiv à Koblenz  
- de la Cinémathèque de Chine à Pékin  
- du Münchner Film & Fotomuseum dirigé par H. Enno Patalas.

Le Comité Directeur attendra que ces candidatures se confirment.

#### Washington - Motion Picture Division/Library of Congress :

Mme Bowser fait part au Comité Directeur d'informations qu'elle a recueillies à une réunion de l'Archives Advisory Committee à Washington, à laquelle assistaient entre autres MM. Daudelin et Kuiper, selon lesquelles la Library of Congress avait pris certaines décisions en contradiction flagrante avec l'autonomie du Motion Picture Department.

Suite au grave incendie qui a détruit 20 voutes de films nitrates à la National Archive, le conservateur en chef (Librarian) de la Library of Congress, a décidé, sans en référer à Motion Picture Division,

1°) que plus un film nitrate ne serait désormais copié à l'intérieur du bâtiment de la Library of Congress (cette décision là est normale, dit Mme Bowser).

- 2°) La Library of Congress va accélérer son programme de copiage de films nitrates et se débarrasser aussitôt après des nitrates ainsi copiés. Ceci est tout à fait contraire aux principes FIAF de préservation, comme tout les membres le savent, surtout que les copies faites à la Library of Congress ne sont pas de très bonne qualité à cause de la quantité énorme de films qu'ils ont à copier.
- 3°) La Library of Congress n'acceptera plus de nouveaux films nitrates en dépôt, si ce n'est par décision personnelle du "Librarian" lui-même. Ceci est clairement en opposition avec le principe d'autonomie de la Motion Picture Division.

Les collections de l'American Film Institute devront évidemment subir le même régime.

Mme Dowser et MM. Kuiper et Daudelin ont essayé de protester contre ces décisions et d'expliquer le point de vue de la FIAF aux responsables de la Library of Congress, mais sans grand résultat. La position de Paul Spehr est elle aussi difficile car il n'est que le directeur-adjoint de la nouvelle Motion Picture, Broadcasting & Recorded Sound Division, tandis que le nouveau directeur, Eric Barnouw, se trouve en Inde pour plusieurs mois.

Mme Dowser estime que la FIAF doit manifester son inquiétude devant la nouvelle politique du Librarian de la Library of Congress, surtout en ce qui concerne la violation du principe d'autonomie. D'autre-part, la FIAF ne peut pas faire état d'informations officielles à ce sujet, car le mémorandum annonçant ces nouvelles décisions à la Library of Congress était une note à usage interne.

M. Kleue suggère que les autres membres de la FIAF qui en ont la possibilité, offrent à la Library of Congress de reprendre les films nitrates dont celle-ci veut se débarrasser. Il a d'ailleurs déjà reçu une offre de la part de M. Spehr de reprendre une importante collection de films allemands, et il est en train de l'étudier.

Mme Dowser estime cependant que cette solution ne suffirait pas étant donné l'énorme quantité de films nitrates que la Library of Congress a entrepris de transférer sur acétate et qu'aucune autre archive ne pourrait faire à sa place. Il faut donc absolument faire revenir le Librarian sur certaines de ses décisions et surtout rendre à la Motion Picture Division son pouvoir de décision en ces matières.

En conclusion, le Comité Directeur décide d'écrire à M. Spehr, en réponse à sa lettre par laquelle il faisait part au Président de la FIAF de la réorganisation de son département, une lettre dans laquelle le Comité Directeur lui pose certaines questions concernant son autonomie réelle dans le cadre de la Library of Congress, (suite à certaines rumeurs qui nous seraient parvenues) et en lui faisant remarquer que son statut de membre à la FIAF peut dépendre de ce degré d'autonomie.

E. Bowser et R. Daudelin rédigeront cette lettre et la soumettront dès demain à l'approbation du Comité Directeur.

#### E. MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT.

Au nom du Comité de modification des Statuts, M. Stenklev fait rapport sur les nouvelles propositions que ses collègues, (MM. Kleue et Kuiper) et lui-même ont élaborées depuis la réunion de Bruxelles.

##### 1<sup>o</sup>) La suppression de la catégorie d'associés.

Cette possibilité avait déjà été évoquée à Bruxelles. M. Stenklev souligne que cette catégorie de membres, qui avait été créée à l'occasion de l'admission à la FIAF de l'Imperial War Museum, n'a jamais donné les résultats que le Comité Directeur en attendait, c'est-à-dire d'attirer à la Fédération certaines archives spécialisées, et éventuellement les archives de télévision. Notre unique Associé n'est lui-même pas satisfait de la place qui lui est faite à la FIAF. Il n'a pas plus de droits que les Observateurs et paie une cotisation 4 fois plus élevée. La suppression de cette catégorie nous permettrait en même temps de supprimer de nos Statuts et Règlements, le mot "Affiliés", qui est source de beaucoup de malentendus.

Les membres appuient, dans l'ensemble, cette proposition mais se demandent ce que deviendrait alors l'Imperial War Museum. Serait-il automatiquement rabaissé au rang d'Observateur ? Plusieurs membres, dont David Francis, estiment que cela n'est pas possible.

M. Stenklev suggère que nous discutons le problème avec eux et que nous envisagions même la possibilité d'admettre cette archive comme membre à part entière, à condition que leur candidature soit conforme à nos règlements.

M. Francis parlera à M. Coultass de cette proposition de modification des Statuts dès son retour à Londres de façon à ce qu'il soit prévenu avant l'Assemblée Générale et ait le temps d'étudier la question.

M. Stenklev ajoute que, si cette modification est adoptée, nous pourrions alors considérer la catégorie des observateurs comme très distincte de celles des membres et éventuellement imposer un stage de deux ans aux observateurs avant de pouvoir poser leur candidature comme membre. Les observateurs pourront évidemment rester dans cette catégorie aussi longtemps qu'ils le désirent.

Au vote, la proposition de MM. Stenklev et Klaue est acceptée à l'unanimité.

#### 2°) Election du Comité Directeur.

M. Stenklev et M. Klaue insistent pour que les Règlements de la FIAF prévoient désormais un "Comité d'Election" de 3 personnes qui serait chargé de faire une proposition à l'Assemblée Générale pour l'élection du Président, du Secrétaire-Général et du Trésorier. Cette idée avait été discutée à Bruxelles, mais aucune décision n'avait encore été prise.

M. Stenklev, appuyé par Mme Bowser, explique que ce comité d'élection est rendu absolument nécessaire par le nouveau système de rotation parmi les "officers" du Comité Directeur. Ce comité proposerait des noms, mais n'imposerait évidemment rien. Il serait lui-même élu par l'Assemblée Générale un an avant les élections qu'il serait chargé de préparer.

M. Pogacic s'oppose à cette proposition qu'il trouve antidémocratique. Il estime que cela limiterait les droits des membres.

Mme Bowser répète que, d'après elle, un comité d'élection n'a rien d'antidémocratique puisque c'est l'Assemblée Générale qui vote en dernier ressort, et qu'elle aurait même le droit de présenter, au moment de l'élection, d'autres candidats si elle n'est pas satisfaite de ceux que lui propose le comité d'élection.

Le comité devrait d'ailleurs essayer de proposer plus qu'un candidat pour chaque poste, et ceci devrait être prévu dans le Règlement de la FIAF ; ces propositions devraient être communiquées par écrit à tous les membres quelques temps avant l'Assemblée Générale pour qu'ils aient le temps d'y réfléchir.

Ceci serait, selon Mme Bowser, une grande amélioration sur l'improvisation qui règne actuellement lors des élections de la FIAF.

Le vote sur cette proposition de MM. Klaue et Stanklev donne les résultats suivants :

Pour	8
Contre	2

Une courte discussion suit alors sur la façon dont devrait être composé ce comité d'élection (comprenant oui ou non des membres du Comité Directeur) et M. Stanklev suggère que ce soit le Comité Directeur qui propose pour cela 3 noms à l'approbation de l'Assemblée Générale, tout en laissant évidemment les membres libres d'en élire d'autres s'ils le désirent.

M. Francis aussi, estime préférable que ce soit le Comité Directeur qui en fasse la proposition car ses membres sont les seuls qui soient plus ou moins au courant des possibilités de chacun d'assumer les postes de Président, Secrétaire-Général ou Trésorier.

3°) Fréquence de ré-élection des Président, Secrétaire-Général et Trésorier.

M. Stanklev dit qu'il y a eu malentendu à la réunion de Bruxelles au sujet du nombre de ré-élections consécutives possibles pour les trois "officers" de la FIAF. Le procès-verbal, à la page 22, dit qu'il ne pourrait y avoir ré-élection consécutive qu'une seule fois seulement, alors que le Comité des Statuts propose qu'il puisse y avoir deux ré-élections consécutives pour des termes de deux ans chaque fois, ce qui donnerait un total maximum de 6 ans en suivant, pour la même personne, à chacun de ces postes.

La raison en est le petit nombre de candidats possibles pour ces postes et parce qu'il est plus facile de ne pas changer trop souvent si les membres qui occupent ces postes accomplissent convenablement leur fonction.

Mme Dowser et M. Pogacic sont plutôt en faveur d'une rotation plus rapide (4 ans maximum).

Six ans est une longue période et l'expérience a montré qu'on ne change pas facilement les "officers" en place. M. Pogacic estime qu'il n'y a pas vraiment de problèmes de manque de candidats, Presque tout le monde peut être Président ou Secrétaire-Général.

L'on passe alors au vote au sujet de cette proposition du Comité des Statuts :

Pour 2 ré-élections consécutives	6 voix
Pour 1 ré-élection consécutive	4 voix

M. Stenklev passe alors en revue les modifications des Statuts et Règlement qui ont déjà été décidées à Bruxelles.

A la demande de M. Volkmann, l'on rediscute de l'art. 44 du Règlement concernant les droits des membres honoraires, et en particulier leur droit de faire des propositions aux réunions auxquelles ils assistent, y compris à l'Assemblée Générale. Monsieur Volkmann demande pourquoi, à Bruxelles, ce droit a été limité aux réunions du Comité Directeur.

MM. Stenklev et Klaue estiment qu'il doit s'agir d'une erreur car il n'y a pas de raison que les membres honoraires ne puissent pas faire des propositions à l'Assemblée Générale s'ils peuvent en faire au Comité Directeur. Il n'y a donc pas de limitation à cet amendement proposé. Les membres acceptent cette proposition à l'unanimité.

Ceci termine la discussion sur les modifications de Statuts et Règlement. La Secrétaire-Exécutive va maintenant les dactylographier et les envoyer immédiatement à tous les membres.

##### 5. RAPPORT FINANCIER.

Les membres ont tous reçu les comptes et bilan de la FIAF pour l'année 1978.

Le trésorier, M. de Vaal, le commente en soulignant à nouveau que la situation financière de la FIAF est très saine.

Il pose cependant une question au Comité Directeur en ce qui concerne le Fonds de Réserve, s'élevant actuellement à 101.113,- francs suisses. Ce fonds ne nous rapporte aucun intérêt malgré son importance, et cela parce qu'il est en francs suisses. Jusqu'à présent, ce manque d'intérêts était compensé en partie par une hausse régulière du taux de change du franc suisse, mais cette hausse est maintenant, selon plusieurs banquiers consultés, arrêtée et la tendance serait même plutôt à la baisse.

M. Stenklev confirme l'analyse de M. de Vaal. Celui-ci ajoute que l'Auditeur (expert comptable de la FIAF) estimait à plus de 100.000 FB par an les intérêts que nous pourrions obtenir en plaçant ce fonds de réserve en une autre monnaie, par exemple en francs belges.

Après une courte discussion, le Comité Directeur décide de transformer la moitié du Fonds de Réserve en francs belges dans un compte à terme donnant actuellement 7 % d'intérêts et de garder l'autre moitié en francs suisses.

Ces fonds supplémentaires seront les bienvenus pour le travail des commissions et différents projets et publications qui sont actuellement freinés par manque de ressources.

Les comptes et bilan pour l'année 1978 sont alors approuvés à l'unanimité.

En ce qui concerne le budget pour 1980, dont un projet a été distribué, les membres en approuvent les chapitres : "Dépenses courantes" et "Dépenses spéciales", sous réserve de quelques modifications dont une augmentation du montant alloué aux "missions spéciales", de façon à y inclure un voyage des deux délégués FIAF aux réunions du "Projet d'histoire générale du cinéma" en Bulgarie.

Quant au chapitre du P.I.P., il demande une discussion plus approfondie car plusieurs changements sont intervenus récemment dans l'organisation du projet qui modifient totalement son budget :

1° l'adjonction des périodiques de télévision qui augmente à la fois les dépenses mais encore plus les revenus du projet ;

2° le fait que l'éditeur Mac Millans refuse de continuer, dès cette année, à publier le volume annuel cumulatif et que Frances Thorpe soumet une proposition de publication et de vente de ce volume par la FIAF elle-même.

Elle a, pour cela, préparé un rapport écrit et un budget détaillé (annexé 2) que le Comité Directeur examine attentivement.

M. Stenklev ayant demandé que les implications budgétaires de ces changements soient incluses de façon claire, et en francs belges, dans le projet de budget total de la FIAF, M. de Vaal, Mme Bowser et M. Francis se chargent de préparer ce nouveau projet pour le lendemain matin.

M. de Vaal questionne ensuite M. Francis sur les possibilités qu'aurait le bureau du P.I.P. à Londres, qui se trouve actuellement très à l'étroit, de déménager dans d'autres bureaux plus vastes (400 sq. ft) que le B.F.I. serait éventuellement prêt à nous louer ou à nous sous louer.

M. Francis ayant expliqué la situation de ces bureaux et leur prix (le double de ce que nous payons actuellement, mais notre loyer actuel est anormalement bas), il est chargé pour le Comité Directeur de continuer à envisager cette possibilité avec Frances Thorpe, si évidemment le budget du P.I.P. qui sera présenté demain, le permet.



En ce qui concerne le contrat de Mme Frances Thorpe qui doit être renouvelé, il a déjà été rédigé grâce à l'aide de M. Francis, mais c'est le secrétaire-général qui le signera.

#### 6. RAPPORT DES COMMISSIONS SPECIALISEES.

##### a) Commission de Préservation.

M. Volkmann a présenté un rapport écrit dans lequel il informe les membres sur le stade d'avancement des différents manuels de préservation préparés par la Commission.

Il annonce ensuite le retrait de la Commission de M. Arne Krogh dû au fait qu'il se retire aussi de la Cinémathèque danoise. Pour Lausanne, M. Volkmann espère pouvoir présenter un autre candidat membre à la Commission.

##### b) Commission de Catalogage.

Cette Commission se réunira fin avril à Budapest.

M. Klaus rapporte aussi les grandes difficultés éprouvées pour la publication du Manuel de Catalogage chez Burt Franklin à New York. La Commission devra probablement décider du retrait de notre manuscrit de chez cet éditeur.

##### c) Commission pour les archives dans les pays en voie de développement.

M. Pogacic a reçu de nombreuses réponses encourageantes à son enquête parmi les archives membres de la FIAF pour connaître celles qui pourraient recevoir des stagiaires d'archives en voie de développement.

Il compte réunir la Commission au moment du Congrès de Lausanne pour décider comment ces stages pourront être organisés et de quelle façon les candidats stagiaires seront répartis parmi les cinémathèques qui ont accepté d'en prendre.

##### d) Commission de documentation.

Mme Bowser est heureuse de présenter au Comité Directeur le budget maintenant définitivement établi pour le Periodical Indexing Project et qui inclut les frais engagés pour la publication par la FIAF elle-même du volume cumulatif des fiches et les bénéfices que cette publication rapporterait à la FIAF.

Les calculs ont été vérifiés et il est certain que la FIAF ne perdra rien dans cette opération ; au contraire.

La National Film Archive s'engage à entreposer les volumes à Berkhamstead en attendant leur envoi aux acheteurs.

Le feu vert est donc donné à F. Thorpe pour commencer, avec l'aide de St James Press, les travaux préparatoires à la publication du volume 78.

e) Commission du Copyright.

M. Kuiper est absent de la réunion, mais il n'a pas non plus envoyé le résumé des commentaires faits par les membres de la FIAF sur le document 104 EX/21, sur lequel le Comité Directeur aurait dû se baser pour élaborer la position commune de la FIAF vis-à-vis de la recommandation projetée par l'UNESCO sur la sauvegarde des images en mouvement. Il a cependant promis de l'envoyer dans les prochains jours à Bruxelles.

L'on ne peut donc discuter de cette position commune maintenant.

Il est alors décidé que Mme van der Elst enverra dès que possible une copie du résumé de M. Kuiper à tout le Comité Directeur, que les membres lui renverront immédiatement leurs commentaires éventuels et que MM. Borde et Klauw se réuniront le 19 avril à Bruxelles pour établir, sur base de ces réponses, un document définissant, vis-à-vis de l'UNESCO, le point de vue des membres de la FIAF sur les divers points soulevés dans le document 104 EX/21.

Ceci doit être terminé avant la fin avril car, au début mai, l'UNESCO organise une réunion d'experts pour rédiger le texte définitif de la Recommandation qu'elle soumettra au vote de son Assemblée-Générale en ce qui concerne le sauvetage et la conservation des images en mouvement.

7. ORGANISATION DU CONGRES DE LAUSANNE.

M. Duache, qui est maintenant arrivé, fait rapport sur l'état d'avancement de l'organisation du prochain Congrès de la FIAF.

Le Comité Directeur approuve d'abord l'horaire proposé pour les réunions du Comité Directeur et l'Assemblée-Générale, et établit l'ordre du jour de cette dernière.

La réunion du nouveau Comité Directeur est fixée au lundi matin 4 juin.

En ce qui concerne le Symposium, c'est M. Duache qui en a pris toute l'organisation en mains.

Il énumère les différents experts qui ont déjà accepté de participer au Symposium et demande l'appui du Comité Directeur pour obtenir de la part du Comité pour la Cinématographie d'Union Soviétique, la participation de M. Gregoryi Alexandrov.

Le Comité Directeur examine ensuite le budget du Symposium car celui-ci conditionne le nombre d'experts pouvant y être invités.

L'on passe ensuite au programme du Symposium qui est longuement discuté mais qui ne pourra être rendu définitif qu'au début mai lorsque M. Buache saura sur quels films il peut compter.

C'est M. Buache qui présidera le Symposium. C'est lui aussi qui s'occupera de la publication réunissant toutes les photocopies des textes d'époque sur le cinéma indépendant et d'avant-garde que lui auront envoyés les membres de la FIAF, mais c'est la FIAF qui en paiera les frais.

Il n'y aura pas de traduction simultanée du Symposium mais l'on demandera aux experts d'envoyer, avant le 15 avril, le texte de leur communication de façon à pouvoir le traduire d'avance.

En ce qui concerne la synthèse du Symposium, M. Buache propose une réunion finale de discussion générale ou que l'on demande aux participants d'envoyer par écrit leurs réactions ou commentaires sur ce qu'ils ont vu et entendu, en une page maximum que l'on pourrait alors joindre à la publication des interventions. Ceci n'est pas encore décidé.

Enfin, le Comité Directeur décide d'inviter comme "visiteurs" au Congrès de Lausanne, un représentant de l'UNESCO, de l'Amhist, de la FIAT et du Conseil International des Archives.

En ce qui concerne la Fédération Internationale des Ciné-Clubs, que M. Klaué suggère d'inviter aussi, le Comité Directeur préfère ne l'inviter que pour le Symposium.

#### B. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

##### UNESCO

M. Pogacic et Mme van der Elst ont répondu à l'invitation de M. Stulz de le rencontrer à l'UNESCO à Paris pour y discuter des modalités de la candidature de la FIAF auprès de cette organisation en vue d'y obtenir le statut B.

M. Stulz a été très encourageant quant aux résultats de cette démarche.

Le Président et la Secrétaire-exécutive ont aussi rencontré M. Armerding, sous-directeur du Département Administratif de l'UNESCO, qui a accepté de présenter la candidature de la FIAF à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'UNESCO en mai.

CICT

Aussitôt après la réunion du Comité Directeur à Bruxelles, le Président a informé officiellement le Président du CICT de la décision prise par la FIAF de démissionner de cet organisme.

Monsieur Verdone y a répondu par une longue lettre (annexe 3) dans laquelle il défend la bonne foi du CICT, et par une seconde lettre dans laquelle il invite la FIAF à reconsidérer sa position et à rencontrer le Comité Directeur du CICT pour y discuter notre décision qu'il regrette. M. Pogacic lui a répondu sur un ton plus personnel cette fois (annexe 4) expliquant clairement les raisons qui ont poussé la FIAF à donner sa démission.

D'autre part, le Secrétaire exécutif faisant fonction du CICT a écrit à M. Borde pour lui demander si la FIAF donnerait son appui au patronage éventuel, par le CICT, d'un colloque organisé par une association qui s'intitule "Festival International - Tiers-Monde Films" et qui traiterait entre autres de problèmes de préservation de films. Ce colloque serait greffé sur un Festival de films du Tiers-Monde qui doit avoir lieu dans trois salles commerciales à Paris.

Les organisateurs de ce colloque ont eux-mêmes insisté auprès de M. Borde pour que la FIAF leur donne son soutien et participe à cette réunion, mais, après enquête faite et suite au peu de renseignements qu'il a pu recueillir sur cette organisation qui semble très peu au courant des problèmes qui nous intéressent, M. Borde a répondu au CICT, comme au Directeur du Festival du Tiers-Monde, que la FIAF ne désirait pas s'y engager sur des bases aussi légères.

Le Comité Directeur approuve cette réponse.

FIAPF

Aucun fait nouveau n'est apparu depuis plus d'un an dans nos relations avec la FIAPF.

F.I.A.T.

M. Francis rapporte que, depuis la réunion de Bruxelles, rien de nouveau ne s'est produit dans nos relations avec la Fédération des Archives de Télévision. Un communiqué conjoint à nos deux fédérations a été émis à propos de la réunion de Bruxelles. M. Francis propose qu'il soit diffusé dans le Bulletin de la FIAF.

## 9. PROJETS EN COURS.

### a) Histoire Générale du Cinéma

M. Andreykov a distribué aux membres du Comité Directeur, pour leur information, un document décrivant les fondements méthodologiques de l' Histoire Générale du Cinéma.

M. Pogacic lui pose alors une question de principe sur la place qu'occupent dans ce projet, les cinémathèques membres de la FIAF. Il s'étonne en effet que les organisateurs de ce projet ne se soient pas systématiquement adressés au membre national de la FIAF (dans les pays où celle-ci est représentée) pour le consulter sur le choix du directeur de l'équipe nationale d'historiens qui devront travailler à ce projet.

Les cinémathèques de la FIAF seront sollicitées pour donner leur concours sans réserve à ces historiens. Il serait donc normal qu'elles soient consultées en priorité sur le choix d'un historien avec lequel elles devront collaborer.

M. Daudelin (en tant que représentant de la FIAF au Comité Directeur de ce projet) et M. Andreykov expliquent alors que, depuis la réunion de Perpignan, les organisateurs du projet se sont efforcés du mieux qu'ils pouvaient d'informer les membres de la FIAF sur ce projet et de solliciter leur aide pour le choix du directeur de chaque équipe nationale, et cela par des appels à l'Assemblée-Générale, au Comité Directeur, dans le Bulletin, etc...

Toutefois, dans les pays socialistes ils ont cru bien faire de s'adresser d'abord à l'Union des Cinéastes de ces pays, car ils voulaient, dans la mesure du possible, éviter l'intervention de l'Etat dans ce projet et les cinémathèques, dans les pays socialistes, sont des cinémathèques d'Etat.

M. Pogacic trouve que tous les membres de la FIAF doivent être contactés de la même façon, par lettre et pas seulement par un appel autour de la table.

M. Borda appuie la requête de M. Pogacic. En effet, les cinémathèques auront énormément d'obligations vis-à-vis des historiens, non seulement en temps mais aussi en argent. Il faudrait donc prévoir par écrit le mode de concertation qui sera établi entre les cinémathèques et le responsable national du projet ; rédiger un document où le trio qui gouverne le projet définisse, avec l'accord de la FIAF, les droits et les devoirs des deux parties, c'est-à-dire la structure de leur collaboration.

M. Klaué aussi appuie cette proposition et suggère que ce document soit distribué à l'Assemblée-Générale de Lausanne.

M. Andreykov est entièrement d'accord. Avec M. Daudelin et M. Borde, il s'occupera de rédiger un projet de protocole qu'il soumettra ensuite à MM. Aristarco et Gubern avant de le distribuer à tous les membres.

En ce qui concerne les fondements méthodologiques du projet, il demande seulement à MM. Daudelin et Buache d'étudier attentivement le document avant la prochaine réunion générale de tous les chefs d'équipes nationales qui aura lieu du 6 au 8 juin à Sofia.

#### b) Summer School

M. Klaus fait rapport sur les diverses candidatures qu'il a reçues pour le prochain Cours d'été de la FIAF. Il a déjà 18 candidats en provenance de 17 pays différents, cependant certains de ces candidats ne participeront que si leur voyage leur est remboursé. Nous disposons d'un subside de \$ 8.500 de la part de l'UNESCO et de 50.000 francs belges de la FIAF pour ces voyages, (soit 6 ou 7 bourses) mais il faut maintenant décider à qui ils seront attribués.

Le Comité Directeur est d'accord d'attribuer 4 de ces bourses de voyage aux candidats de Malaisie, Singapour, Tanzanie et Ghana.

Pour les autres, M. Klaus doit d'abord recevoir confirmation de certaines candidatures avant de pouvoir faire un choix pour lequel il consultera aussi la commission pour les pays en voie de développement.

#### c) Basic Manual.

M. Kuiper a envoyé un court rapport sur l'état d'avancement de ce manuel. Il écrit :

"I have not been able to complete the revision but expect to have a new typescript available before the General Meeting in Lausanne. I have all the comments submitted by members and am rewriting the legal chapter and re-working the practical chapter. I am also working on the appendices and notes."

Mme Bowser va veiller à ce que le manuscrit soit entièrement terminé pour Lausanne.

#### d) FIAF Brochure.

David Francis a rédigé une version anglaise du texte destiné à cette brochure et il désire la vérifier ici-même avec deux autres membres anglophones. Mme Bowser et M. Stenklev l'aideront pour cela.

Il enverra ensuite ce texte à Bruxelles pour traduction en français. La mise en page et l'impression ne prendront plus que quelques semaines après cela.

## 10. ORGANISATION DU CONGRES DE KARLOVY-VARY EN 1980.

M. Klaue a rencontré les dirigeants de la cinémathèque tchécoslovaque qui lui ont fait part de leurs propositions pour le XXXVI<sup>e</sup> Congrès de la FIAF.

Dates : Comité Directeur	15 - 16 - 17 juin
Assemblée-Générale	18 - 19 juin
Excursion	20 juin
Symposium	21 - 23 juin

Thème du Symposium :

- une journée dédiée à des problèmes spécifiques de cinémathèques
- deux jours sur les écoles nationales de films d'animation.

M. Buache préfèrerait n'avoir qu'un seul thème (les films d'animation) pour tout le Symposium. C'est une proposition qu'il faut discuter avec M. Levy.

M. Klaue suggère d'inviter M. Levy à la dernière session du Comité Directeur avant l'Assemblée-Générale pour évoquer avec lui tous les aspects de ce Congrès et en régler certains points.

Les membres sont entièrement d'accord.

## 11. DIVERS.

### a) Publication des actes des Symposiums de Varna et de Brighton.

Une brochure contenant toutes les interventions faites au Symposium de Varna sera distribuée avant l'Assemblée-Générale de Lausanne.

En ce qui concerne le Symposium "1900 - 1906" de Brighton, toutes les contributions ont maintenant été retranscrites. Il s'agit seulement d'en faire une publication cohérente en "éditant" ces textes qui étaient pour la plupart des improvisations.

Sur proposition de D. Francis, le Comité Directeur accepte de confier cette tâche à Barry Salt, qui avait été le "coordinateur" de ce Symposium, en lui payant un maximum de £ 200.

En ce qui concerne la publication du Symposium "Videotape", David Francis demandera à Roderick Snell, Technical Facilities Manager à la Brighton School of Polytechnics, de s'en occuper, puisqu'il avait déjà été le principal organisateur de ce Symposium.

b) Lettre à la Library of Congress - Motion Picture Section.

Eileen Bowser lit le projet de lettre qu'elle a rédigé avec Robert Daudelin et qui est adressé à Paul Spehr, suivant la décision du Comité Directeur (cf. p. 11).

Le Comité Directeur approuve le texte après y avoir fait quelques modifications. Cette lettre sera signée par le Président.

CLOTURE DE LA REUNION.

Le président remercie tous les membres présents d'avoir participé à la réunion et leur donne rendez-vous à Lausanne, le 28 mai, pour la prochaine session.

-----



1955-1975



Wien

Laxenburg

## ÖSTERREICHISCHES FILMARCHIV

Mitglied der Fédération Internationale des Archives du Film

Filmlageranlage: Laxenburg, Forsthaus

Ausstellungsräume und Dokumentation: Laxenburg, Altes Schloß

Sekretariat: A-1015 Wien, Rauhensteingasse 5, Tel. 52 99 36

Postfach 253

FEDERATION INTERNATIONALE DES  
ARCHIVES DU FILMDr. Raymond Borde  
Secretary-general

Galerie Ravenstein 74

B-1000 Bruxelles

Vienna, February 7th, 1979

Dear secretary general Dr. Borde,

Thanks for your letter of December 21st, 1978. We understand that it is an unpleasant task for FIAF to deal with a member like Filmmuseum and to deal with matters which may look only like internal differences. But we think this question is a matter of FIAF and their principles. When the Filmmuseum became a member of FIAF 1964, FIAF recommended an agreement between Austrian Film Archive and Austrian Film Museum, which was signed on March 24th 1965 and was brought to the attention of FIAF. As we learned later it remained a piece of paper.

Any correct partner could propose to alter such an agreement if he does not want to fulfill it. But we think, it is impossible between correct partners to declare - as Mr. Konlechner and Mr. Kubelka, the manager of Filmmuseum, several times and at last in an official meeting at the ministry did, we have signed an agreement, but our signature was enforced (by FIAF or anyone else?) - and therefore we feel not bound us to our signatures, as the Austrian Film Museum did. Doing so they caused a serious damage to the work of the Austrian Film Archive, since the means, granted for printing work, were then and by this reason not given to the Archive 1977 and not available before 1978. Also at the same opportunity they declared officially, that the Austrian Film Museum is a rival institution against the Austrian Film Archive.

page 2

After such an official statement we had to refer to the board of the director of the Austrian Film Archive and were ordered to cancel the agreements with the Austrian Film Museum by our part too, because any agreement is based on the mutual understanding and the good will of both of the partners.

This status we had to bring to the attention of FIAF.

Not the Austrian Film Archive was not willing to cooperate, the Austrian Film Museum was against any cooperation, as they declared.

That is the reason we were not able to sign such a declaration of the Austrian Film Museum, which was absolutely contradictory to all the declarations given by them before.

We do not want to trouble the work of the Executive Committee and we do not oppose to the Austrian Film Museum to be a member of FIAF. After our experiences we only do not believe in declarations of the Austrian Film Museum.

To make the matters easier, Austrian Film Archive is ready to give the desired declaration on certain conditions - conditions, which we think should be also selfevident for any member of FIAF.

So we declare:

On condition that


the AUSTRIAN FILM MUSEUM is not a rival institution against the Austrian Film Archive and

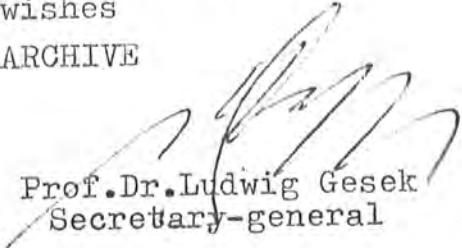
the AUSTRIAN FILM MUSEUM is willing to respect FIAF statutes and regulations strictly, also in its relations to the Austrian Film Archive

the AUSTRIAN FILM ARCHIVE declares that it is ready to cooperate with the AUSTRIAN FILM MUSEUM in a correct and friendly manner.

With this declaration are all former agreements between Austrian Film Archive and Austrian Film Museum with other obligations extinguished. We hope you will find this declaration useful.

With all good wishes  
AUSTRIAN FILM ARCHIVE

  
Prof. Dr. Alfred Lehr  
President

  
Prof. Dr. Ludwig Gesek  
Secretary-general



ÖSTERREICHISCHES  
FILMMUSEUM

*Wien*

January 8, 1979

International Federation  
of Film Archives

Galerie Ravenstein 74  
1000 Brussels

---

Dear colleagues,

We thank you for your letter of December 21, 1978. We are happy to provide you with the additional information you are asking for.

I. Letter to FIAF from Österreichisches Filmarchiv:

Österreichisches Filmmuseum has never made official statements such as mentioned by Mr. Gesek and Mr. Lehr.

Remark 1

At a round table conference at the Ministry of Education and Culture for example Mr. Kubelka said referring to the theme of competition between cultural organizations in general that such competition if it brings forward better results for the public would not be so bad after all if one looked at the example of the development of Renaissance art enhanced by the competition between various Italian City-States.

If Österreichisches Filmarchiv interpreted this purely colloquial remark in the sense it says in the letter of May 26, 1977, we are sorry to have created a misunderstanding.

Remark 2

The second point refers also to a colloquial remark by Mr. Konlechner in which he referred not to the way of collaboration as demanded by FIAF but to an attempt by Österreichisches Filmarchiv which were made in September 1964 after the Congress of Moscow to gain a certain control over Österreichisches Filmmuseum.

If this statement was interpreted in the way that Österreichisches Filmmuseum does not want to collaborate we are also sorry for the misunderstanding.

Anyway both Mr. Konlechners as well as Mr. Kubelkas remarks were made in an informal discussion, were purely colloquial, personal and did not in any way represent official statements for Österreichisches Filmmuseum.

The official position of Österreichisches Filmmuseum is clearly reflected by the fact that we have presented to Österreichisches Filmarchiv the declaration of collaboration and only after the refusal of Österreichisches Filmarchiv to sign it, have signed it unilaterally and presented it to FIAF.

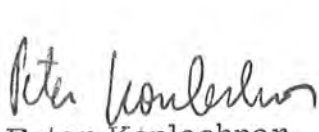
We hope now sincerely that all misunderstandings are cleared and Österreichisches Filmarchiv will be able to sign a declaration of collaboration.

II. Enclosed you find a copy of our last yearly financial balance.

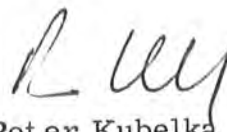
We hope to have explained the situation and we would like to stress again our friendship and loyalty to FIAF.

Yours sincerely,

ÖSTERREICHISCHES FILMMUSEUM



Peter Konlechner



Peter Kubelka

Enclosures

To FIAF Executive

From: Editor

Subject: Publication of the Index 1978-

1. Position

Macmillan's will not be publishing the annual volume of the Index after the 1977 edition

1.1. Possible solutions

- 1.1.1. Not to publish an annual volume. We would then lose the income from the fee and a valuable, prestige reference work
- 1.1.2. Look for another publisher. There is now very little time for the 1978 edition. Previous publishers (Bowkers, St. James/St Martin's & Macmillan) have proved inefficient and disinterested in such a specialised reference book.
- 1.1.3. Publish the 1978 edition by FIAF. This would give us more control over printing schedules, publicity and sales. The profits would be higher than the present publisher's fee and would help finance the card service.

2. Recommendation

I recommend that FIAF adopts Solution 1.1.3. and publishes the 1978 Volume.

2.1. Finance (see attached sheet)

- 2.1.1. The major bills would require payment in 30-60 days, therefore at no time would FIAF need to support the Index by more than £3300 and this only for a short period.
- 2.1.2. St Martin's (New York) will take at least 300 copies of the 1978 edition for US sales at £8.75 each and pay us at once
- 2.1.3. Macmillan has sold some 270 copies (outside North America) and we could take over these orders.

[These figures are for the 1976 volume which appeared two years late with very little advertising. FIAF would be able to do much better than this]

2.2. Procedure

- 2.2.1. George Walsh (St James) is anxious to help us with the production of the 1978 edition by doing the paste-up and supervising the following stages with the Editor (at no charge). He wishes to know FIAF's decision so that he can schedule publication this year of the 1978 volume.

2.3. Advertising

As we have already been advising our publishers on this since 1972 we are in an excellent position to contact libraries, bookshops and institutions as well as film periodicals etc. We also now have the address list of "Film Literature Index". The advertising can be carried out from the London office in conjunction with the Documentation Commission.

2.4. Invoicing and dispatch of copies

With the help of Mrs Fernandes, our new part-time assistant, we can also deal with invoicing and dispatch in London. We hope that either the printer or the NFA will store the volumes releasing them to us as needed.

INTERNATIONAL INDEX TO FILM PERIODICALS

Breakdown of payments and income for printing the  
1978 volume by FIAF

Date	Payments	Income	Account
March	Advertising Phase 1 £300		-£ 300
June	Paste-up pages £1000		-£1300
Sept	Page negatives £2000		-£3300
Oct		Sales to US via St Martin's £2625	-£ 675
		Sales from UK (1) £4000	£3325
	Advertising Phase 2 £200		£3125
	Postage & invoicing £500		£2625
Nov	Printing £3000		-£ 375
		Sales from UK (2) £2250	£1875
Dec	420.000 BF.	Sales from UK (3) 50 x £25 = £1250	£3125

Summary:

At no time should the Account be more than  
£3300 in deficit

By the end of the year we should have sold  
600 copies of the Index. This will pay for  
the cost of production and leave a profit of .. £3125

With a print run of 800 we will then have  
200 more copies of the Index to sell, i.e.:  
a further profit of £5000 [200 x £25] .. £5000

When all copies are sold the profit will be .. £8125



CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION - INTERNATIONAL FILM AND TELEVISION COUNCIL

Roma, 20 Décembre 1978

Monsieur le Président,

j'ai dans mes mains votre lettre du 1er Décembre dans laquelle vous annoncez les démissions de la FIAF du CICT, démissions que je communiquerai à nos Collègues à l'occasion de notre prochaine réunion collégiale.

Puisque les expressions avec lesquelles vous vous expliquez sont strictement officielles, et elles ne tiennent pas compte des rapports d'amitié que nous entretenons personnellement, permettez que je vous réponde d'une façon pas moins détachée.

Vous savez que le CICT a rencontré dans les dernières années une crise d'ordre financière qui l'a presque paralysé. N'ayant pas la administration précédente - et il est sa faute - bien établi son budget de prévision, et surtout n'ayant pas prévu l'indemnité de licenciement pour M.me Harari - au moment où vous même faisiez partie du Bureau en tant que Vice-Président - le CICT s'est trouvé avec une dette complexe de 45.000 dollars. Une autre opération qui a été mal pilotée et qui a eu un grand poids sur la stabilité du CICT, a été le film sur Hassan Fathy, qui aurait pu apporter une aide au Conseil, et qui au contraire a été une autre grave cause de destabilisation.

En Décembre 1977 quelques membres ont soutenu que il ne fallait pas continuer à tenir en vie notre Organisation internationale. Un groupe de Membres et Conseillers, animés de bonne volonté, ont décidé quand même de faire survivre le Conseil, parce que:

- 1) il ne fallait pas perdre le Statut Consultatif A qui permet au Conseil et à ses Membres de avoir un colloque permanent et au pair avec l'UNESCO, ce qui serait - en cas contraire - bien moins facile en considération de la structure de l'UNESCO, où nos Bureaux sont situés.
- 2) Que la dissolution du CICT aurait immédiatement déterminé la création d'une autre organisation analogue, peut être appuyée sur les Comités Nationaux, selon l'avis même de nos amis de la DDR, qui ont créé un Comité National.
- 3) Que en limitant les frais, en cherchant de obtenir à nouveau de la part de l'UNESCO une contribution financière (qui dans le biennium précédent n'a pas été payée), et avec la bonne volonté des Membres, la crise aurait pu être surmontée. On a demandé aux Membres de augmenter leur cotisation, jusqu'ici seulement de 200 dollars. La FIAF s'est limitée à verser, en 1977, 75 dollars complexifs.

L'effort que la FIAF a fait pour améliorer le Conseil, soit avec sa cotisation, soit avec la présence d'une attitude critique, ou non, de son représentation,



CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION - INTERNATIONAL FILM AND TELEVISION COUNCIL

tant, ne semble pas être tellement généreux avec le CICT.

Comme vous rappelez, il n'y avait pas, à l'époque de la dernière Assemblée (1977), aucun candidat à la Présidence. J'ai accepté, dans toute la gravité de la situation, de remplir au moins provisoirement cette tâche, dans l'attente d'une situation moins préoccupante, qui aurait pu remettre en ordre la maison du CICT, et donner à son Bureau la possibilité d'une majeure efficacité. Plusieurs Membres ont accepté le point de vue de ne pas laisser tomber le CICT. D'autres sont restés à la fenêtre. D'autres encore ont jugé prudent de sortir de l'Organisation. On sait d'ailleurs qu'ils ne restent pas moins responsables du déficit accumulé par le Secrétariat de Paris du CICT, dans le cas qu'ils n'arrivent pas à être redressés.

À l'heure actuelle, en témoignant les meilleures intentions de l'administration présente, les dettes du CICT ont été réduites à moins de la moitié de la somme précédemment indiquée. L'UNESCO, quoique n'ait pas voulu être trop large avec le CICT, a néanmoins concédé au CICT une subvention biennale de 13.000 dollars pour 1979-80. Cela prouve que le CICT regagne confiance chez l'UNESCO et il peut effectivement enregistrer une amélioration dans son état.

Le Secrétariat de Paris a été assuré dans un premier moment, d'une façon bénévole, de la part de M. Gregory et M. Pisani; et maintenant de la part de M. Flipo, représentant d'une Organisation Membre.

Il est aussi vrai que un autre événement négatif a troublé la vie du Siège du CICT à Rome: les Services de Antiterrorisme ont requisitionné, dans l'intérêt de l'Etat, l'immeuble de Via Santa Susanna, qui logeait gratuitement jusqu'ici plusieurs Organisations cinématographiques. Nous avons dû par conséquent abandonner les locaux, dans l'attente des nouveaux qui nous ont été promis par le Ministère des Affaires Etrangères. Provisoirement, le CICT de Rome a ces adresses:

Présidence : Lungotevere Vallati, 2 - 00186 Roma

Secrétariat: Corso Trieste, 61 - 00198 Roma.

J'ai tenu à vous donner ces explications pour que vous sachiez exactement quel est la situation du CICT. J'ajoute que je ferai, avec mes Collègues, tout le possible pour assainir notre budget, et j'ai espoir d'y arriver: ce qui donnerait la possibilité à l'Organisation de reprendre sa vie régulière dans un cadre moins obscur. Il reste néanmoins clair que, si cet objectif ne était pas obtenu, la responsabilité des Membres et des Dirigeants qui ont mené jusqu'à cette crise

./.





CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION - INTERNATIONAL FILM AND TELEVISION COUNCIL

Le Conseil, ou pour une mauvaise vision des possibilités réelles du CICT, ou pour un désintéressement total, cette responsabilité il me semble que ne puis se pas cesser avec une lettre de démissions de quelque soit Membre jusqu'ici considéré "effectif" à tous les effets.

D'autres Organisations internationales affiliées ont eu les mêmes problèmes de évaluation et de perplexité envers le CICT: mais elles ont préféré de ne pas prendre des décisions définitives dans le même sens de la FIAF.

Enfin, il ne m'est pas inconnu que vous avez personnellement désapprouvé toutes les interventions que le CICT a fait sur le domaine de la conservation des images en mouvement avec l'approbation, au contraire, du Service de M. Stulz auquel vous avez voulu envoyer une copie des démissions de la FIAF, en nous faisant un mauvais service, dans une situation si délicate, et avec l'intention très claire de nuire au Conseil ayant dénoncé textuellement dans votre lettre l'inaction chronique du CICT, dont d'ailleurs - je le répète - vous avez été pour plusieurs an nées le Vice-Président.

Si la FIAF n'a pas été mise suffisamment au courant des travaux de l'UNESCO dans ce domaine, il ne s'agit pas d'une absence de préoccupation de la part du CICT. Le Conseil a été appelé à préparer des documents préparatoires pour les réunions de Berlin et de Buenos Aires - voulues par l'UNESCO - et cette tâche a été remplie avec pleine satisfaction de l'UNESCO. La FIAF a été présente dans ces réunions en premier lieu, à Berlin, avec l'Archive de la DDR, qui a excell ment organisé en première personne le rencontre; et à Buenos Aires on avait choisi de la part de l'UNESCO, en tant que rapporteur, M. Ted Perry, à l'époque Directeur de l'Archive cinématographique du Museum of Modern Art de New York. Ce qui prouve que ni l'UNESCO ni vous mêmes ont jamais ignoré le rôle que la FIAF devait jouer dans ces colloques.

Il est vrai que la FIAF pourrait réclamer pour soi même une majeure atten tion de la part de l'UNESCO, mais cela ne peut pas mettre en cause la loyauté que le CICT a eu envers son Membre, comme il est prouvé dans les réunions avec M. Tourchenko, où nous avons toujours réclamé une présence active de la FIAF dans les initiatives que l'UNESCO allait prendre.

A' la Conférence Générale de l'UNESCO, 1978, quoique en parlant au nom de la Délégation italienne, j'ai soutenu le point de vue qui me semblait avoir été exprimé par la FIAF au sujet d'une réglementation internationale de la sauvegar de et conservation des images animées: c'est à dire que il ne fallait par préci piter cette décision, sans avoir bien étudié le problème avec les Organisations

./.



CONSEIL INTERNATIONAL DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION - INTERNATIONAL FILM AND TELEVISION COUNCIL

intéressées. D'autre part on ne peut pas nier à l'UNESCO le droit de s'occuper de cette question, si une centaine de Pays sont dépourvus de Archives de film. Dans ce sens je trouve que UNESCO et CICT doivent toujours exercer, ainsi que la FIAF, une pression sur l'opinion publique et sur les Gouvernements pour que des nouveaux Archives nationaux ou privés soient créés.

M. le Président,

il n'est pas encore fixé la date de la prochaine Assemblée Générale du CICT.

A cette époque votre lettre sera dûment portée à la connaissance des Membres. J'estime néanmoins que la FIAF puisse avant cette époque revenir sur cette décision, tant plus que l'UNESCO continue à travailler sur le domaine de la conservation des images en mouvement et il est absolument nécessaire que la FIAF, le CICT et les Membres singes de votre Organisation, y restent présents, à plein titre, et dans un esprit constructif de collaboration.

Avec mes sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT  
(prof. Mario Verdone)

*Mario Verdone*

-----  
Monsieur

Vladimir Pogacic

Président de la Fédération Internationale des Archives du Film

Galerie Ravenstein 74

1000 Bruxelles

Mr. le Professeur Mario VERDONE  
Président du Conseil International  
du Cinéma et de la Télévision  
ROME - Via Santa Susana 17 - ITALIE

Belgrade, le 1er Février 1979

Cher Ami,

Je vous remercie infiniment de votre lettre du 20 Décembre 1978 et je tiens à vous préciser tout de suite que ma lettre du 1er Décembre 1978, où, en tant que Président de la FIAF, je vous informais officiellement de la décision prise par notre Comité Directeur de démissionner du CICT, se devait d'être officielle car l'Acte est valable autant pour la FIAF que pour le CICT. Cette décision a été à plusieurs reprises le sujet de discussion de notre Assemblée Générale ainsi que du Comité Directeur. Elle a été prise avec tout le sérieux et la responsabilité nécessaires et la lettre, à mon avis, n'a fait qu'exprimer entièrement ce point de vue.

Maintenant, quand tout cela est déjà du passé, nous pouvons en discuter en vieux amis, car, comme je le pense, dans nos rapports personnels rien n'a changé.

Tout d'abord, je suis désolé, Cher Mario, de ne pas partager votre opinion sur le point suivant " ... qu'une crise d'ordre financier a presque paralysé le CICT ", Je suis persuadé que cette crise qui dure depuis plusieurs années est avant tout la conséquence d'absence d'une véritable conception. Par son apathie à contribuer à la réalisation des projets présentant de l'intérêt pour l'UNESCO et son programme, son absence de compréhension envers les activités fondamentales de ses véritables membres et son manque d'empressement à aider à la réalisation de certaines activités de

./...

ses membres, par exemple la FIAF, le CICT s'est imposé comme un écran entre nous et l'UNESCO.

En ce qui concerne par exemple la réalisation du programme de l'Unesco sur la Protection et la Conservation des images en mouvement, le CICT est resté à part, sur ses gardes, où a entrepris des actions (projets) pour lesquelles il n'était pas qualifié et dont nous n'avons été informés que plus tard bien que le sens profond de l'existence de notre Fédération repose sur les intentions proclamées il y a plusieurs années par l'Unesco et par la FIAF il y a 40 ans exactement, au moment de sa fondation en 1938.

Lors de la dernière assemblée générale du CICT à Paris la preuve a été faite que toutes les grandes fédérations ont renoncé définitivement à collaborer avec le CICT et que leur appartenance ne se résume plus qu'à un nom sur le papier. Pour nous, une telle attitude nous a paru absurde. En effet, pour la réalisation du programme d'aide aux pays en voie de développement dont les buts et intentions ont été proclamés par l'Assemblée Générale de l'Unesco sur la Protection et le Sauvetage des images en mouvement, nous avons besoin d'un soutien réel, moral et financier et nous n'avons pu le trouver au CICT ni par son intermédiaire. Nous avons dû chercher d'autres voies.

Je suis vraiment désolé Cher Mario que nous en soyons arrivés là car je sais que vous n'êtes pas responsable de la situation à l'intérieur du CICT et de son apathie. Je sais que êtes plein d'un merveilleux optimisme et d'une capacité à changer les choses, en mieux bien sûr, si cela s'avère possible. Cependant le temps passe vite et les choses vont lentement. Notre Fédération s'efforce, et s'efforcera à l'avenir de vivre avec son temps.

J'espère qu'un jour, Cher Ami, nous aurons de nouveau l'occasion de nous rencontrer sur la même voie.

Très amicalement, Votre

